



irrateneen
fir eng modern
Gemeng



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



Promouvoir l'attractivité du mandat communal

1. Incompatibilités
2. Principes déontologiques
3. Responsabilité pénale
4. Congé politique





Incompatibilités

- Ajout de:
 - **l'Administration de la gestion de l'eau;**
 - **l'Institut national pour le patrimoine architectural;**
 - **l'Institut national de recherches archéologiques.**





L'esprit des principes déontologiques

- Renforcer la confiance des citoyen-ne-s
- Accroître la prise de conscience liée à des considérations éthiques
- Renforcer l'exercice du devoir de délicatesse
- Transparence
- Développer une culture éthique forte qui contribue à la consolidation de la démocratie, avec les droits et libertés qu'elle apporte





Principes déontologiques

- Interdiction d'accepter des **cadeaux ou avantages** similaires de plus de **150 euros** offerts par des parties privées
- **Déclaration des intérêts**, inspirée du modèle de la Chambre des Députés, publiée sur internet
- **Déclaration du patrimoine immobilier**, non public
- **Référent déontologue et Comité de déontologie**





Responsabilité pénale

- Introduction de la responsabilité pénale de la commune
- « [...] lorsqu'un crime ou un délit est commis par un de ses organes légaux, agissant soit individuellement soit collectivement au nom ou dans l'intérêt respectivement de la commune, du syndicat de communes ou de l'établissement public placé sous la surveillance de la commune. »
- Responsabilité pénale des personnes physiques n'est pas exclue → Opportunité des poursuites du procureur
- Adaptation loi ACDU:
 - « Sont punis [...] tous ceux qui enfreignent **de manière volontaire** que ce soit les prescriptions des plans ou projets d'aménagement généraux ou particuliers, du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites ou des autorisations de bâtir. »
- Obligation pour la commune de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile





Congé politique

- But principal: donner **plus de temps** aux mandataires locaux pour exercer leur mandat
- **Principes retenus:**
 - Augmentation principalement pour les collèges des Bourgmestre et échevins
 - Augmentation pour les conseillers communaux des communes de > 20.000 habitant-e-s
 - Augmentation de l'enveloppe des heures flexibles, pour que chaque commune puisse s'organiser selon ses propres besoins





Congé politique

Communes		Bourgmestre		Échevins		Conseillers		Enveloppe pour activités dans syndicats, etc.	
Tranche population	membres CC	h. act.	hausse	h. act.	hausse	h. act.	hausse	h. act.	hausse
< 1.000	7	9	+2	5	+1	3	0	9	+6
1.000 - 2.999	9	13	+2	7	+1	3	0	9	+6
3.000 - 5.999	11	20	+4	10	+2	5	0	9	+6
6.000 - 9.999	13	28	+6	14	+4	5	0	9	+6
10.000 - 14.999	15	40	0	20	+4	5	0	9	+6
15.000 - 19.999	17	40	0	20	+4	5	0	9	+6
> 20.000	19	40	0	20	+4	5	+3	9	+6
Ville de Luxembourg	27	40	0	20	+4	5	+3	9	+6





Congé politique

- Nouvelle dénomination
 - **Décharge pour activités politiques**
- Augmentation pour Indépendants/Sans profession de 2x SSM à **4x SSM**
- **Simplification administrative** avec la CCSS:
 - Situation actuelle: les élus indépendants ou sans profession doivent annexer leur certificat de la CCSS à chaque demande
 - Proposition: échange direct des données nécessaires entre MINT et CCSS





**Merci, pour votre
attention.**

